

Département de l'Aude

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE

2019-16.09

COMMUNE DE FLOURE

Arrondissement de
Carcassonne

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-neuf, le 16 septembre à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de FLOURE légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur PHALIP Philippe, Maire de FLOURE.

Présents :

Mesdames Marie PUGES, Véronique BERTOLA, Ascension GONZALES, Aline SIEMEMCOFF,
Messieurs Gilles MARTINEZ, Acacio DE CARVALHO RABACA VALENTE, François RENAUD, Pierre MICHEAU,

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

Messieurs José MOYA, Philippe GAUTHIER

Secrétaire de séance : Ascension GONZALES

Le nombre de
Conseillers Municipaux
en service est de onze

1. MISE EN PLACE DE L'ACCESSIBILITÉ DES BÂTIMENTS AUX PERSONNES HANDICAPÉES Ad'AP

Vu la délibération 2016-09 du 26 juillet 2016 pour l'approbation de la mise en accessibilité des établissements recevant du public (E.R.P) pour les personnes handicapées, vu le retard pris par la société devant effectuer les travaux, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer à nouveau, sur les travaux à effectuer avant la fin de l'année 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal s'engage à l'unanimité à terminer les travaux d'accessibilité avant la fin de l'année 2019.

2. PROGRAMME VOIRIE 2020

Le maire informe l'assemblée que les demandes de subventions concernant la voirie pour l'année 2020 sont à déposées avant la fin du mois d'octobre 2019 au Syndicat Intercommunal de Cylindrage.

Le Conseil Municipal en accord avec lui, décide de déposer un dossier concernant l'aménagement de l'entrée d'agglomération sur le RD 503 ainsi qu'un dossier pour le Chemin de Vinaigre.

3. REPLACEMENT D'UN AGENT TECHNIQUE

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nécessité de palier au remplacement du fonctionnaire, en maladie professionnelle depuis juillet

Convocation du CM en
date du :
4 septembre 2019

2017. Effectivement, l'agent contractuel, en poste depuis octobre 2017 ayant trouvé un emploi, son remplacement est indispensable. Monsieur André BONNAUD est recruté en qualité d'agent contractuel de remplacement pour exercer les fonctions d'adjoint technique.

4. CACHE CONTENEURS

Le Conseil Municipal est informé que la subvention pour les cache conteneurs est accordée par le COVALDEM : 236,00 € par bac + 30,00 € de main d'œuvre si la commune se charge de la mise en place. Le montant total de la subvention est de 5.320,00 €. Le coût des cache conteneurs : 7.253,00 €, coût pour la commune : 1.933,00 €

La demande de subvention concernait 20 bacs (traversée du village). Vu que durant l'été, des bacs ont été ajoutés, une nouvelle disposition est à envisager avec le COVALDEM et notamment le déplacement des bacs (niveau ancienne colonne).

5. RENTÉE SCOLAIRE

Le Regroupement Pédagogique de l'Alaric compte 108 élèves dont 46 de Floure, 42 de Fontiès, 20 de Monze.

Monsieur le Maire précise qu'il est allé à l'école maternelle le jour de la rentrée et qu'à ce jour, rien n'est à signaler. Il informe l'assemblée que l'entreprise Labeur prévoie, après plusieurs appels, d'intervenir pour corriger quelques imperfections dans la nouvelle classe.

6. QUESTIONS DIVERSES

➤ Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'une adoption du règlement de location et d'utilisation des équipements communaux par les entreprises locales ou extérieures est nécessaire. Le Conseil Municipal, à l'unanimité fixe un montant journalier de 10,00 € et donne pouvoir au Maire de signer les conventions avec les entreprises.

➤ Le Conseil Municipal est informé de la nécessité de déposer une demande de subvention au SYADEN, concernant l'éclairage public, pour des travaux de rénovation, Impasse de la Treille, pour 16 candélabres. Il autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention et à signer tous les documents relatifs à la suite de ce dossier.

➤ Précision à la question : où en est la sortie de la Commune de Floure du S.I.V.U. ?
Monsieur le Maire rappelle que cette sortie ne sera effective que le 3 juillet 2020, que cette démarche a été votée avec une abstention, qu'il avait proposé une médiation en Préfecture mais qu'une des communes ne souhaitait pas y participer. Par ailleurs, Madame la Députée souhaite réunir les trois maires pour essayer de trouver un accord.

Monsieur le Maire rappelle qu'il est ouvert à toutes propositions qui iraient dans le sens d'une meilleure répartition de la dépense du S.I.V.U.

La décision finale se fera avec les nouvelles équipes municipales qui assumeront leur choix. Si la situation évolue, une information sera faite aux administrés.